

Les coopératives : pour un autre modèle

Laurent D'Altoe ■ Mars 2019

Ces structures économiques ont connu leur heure de gloire dans les années 40 et 50, avant de subir un lent déclin. Aujourd'hui, elles ressuscitent, notamment suite aux crises successives qui remettent en cause le modèle capitaliste.

On les pensait finies, ringardes, appartenant à un passé, certes glorieux, mais désormais confiné aux livres d'Histoire. Elles avaient connu un essor depuis le 19^{ème} siècle avant de péricliter à l'aube des années 80. Mais à présent, le modèle connaît une renaissance: « *En Belgique, on recense pas moins de 25 405 sociétés coopératives. Et le nombre de coopératives agréées est en augmentation. Ensemble, ces sociétés coopératives réalisent 5,5 % du PIB. (...) La participation des sociétés coopératives à l'économie belge n'est donc pas négligeable. En 2015, elles ont réalisé un chiffre d'affaires total de 22,5 milliards d'euros, soit une hausse de 3,5 milliards ou 18 % par rapport à 2010.* »¹

Exit donc les clichés, même si, comme le rappelle l'historien Julien Dohet, il est très important de connaître l'Histoire coopérative afin de mieux comprendre le présent : « *Les coopératives remettent en cause la logique du profit. On se dit que l'on peut générer autre chose. C'est aussi la question de la finalité des activités économiques qui est posée* ». ²

Au départ, le mouvement coopératif est lié aux « piliers » de la société belge du 19^{ème} siècle (socialiste, chrétien et libéral), ce qui n'est plus nécessairement le cas de nos jours. A l'époque, ces organisations naissantes travaillent surtout dans le domaine de l'alimentation (ce qui est encore le cas aujourd'hui).

Les débuts sont donc modestes : petits locaux, quelques travailleurs,... Mais un maillage de quartier va très vite se développer. Cependant, l'essor du mouvement va faire émerger de nombreuses interrogations liées aux rôles des coopérateurs, aux conditions de travail, etc.

Dès le départ, se pose de façon aiguë la question de la finalité du système : abattre le capitalisme ambiant ou « l'aménager » afin de le rendre moins délétère ? Cette interrogation sera au centre du développement et de l'extension de la coopérative « Vooruit », créée par Edouard Anseele. Cette dernière ayant mis sur pied une société anonyme (les « Ateliers de tissage et de filature ») afin de se développer. Vint ensuite la mise en route de la Banque belge du Travail (BBT). « *A nouveau, ce choix ne fait pas l'unanimité : les critiques portent sur le statut de société anonyme, sur le fait que les risques sont pris avec l'épargne des travailleurs, sur l'enrichissement des dirigeants et sur le fait que les conditions de travail et les relations sociales sont jugées insuffisamment différentes de ce qu'elles sont ailleurs* ». ³

Et puis, si on se veut un modèle alternatif : comment attirer des coopérateurs venant du monde ouvrier (avec quel montant de part) ?

¹ Chiffres cités par la Febecoop (<https://febecoop.be/fr/cases/25-400-societes-cooperatives-belges-realisent-55-notre-pib-nombre-cooperatives-agreees-en-hausse/>).

² Julien Dohet est l'auteur d'un courrier hebdomadaire du CRISP : « *Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau* » (Bruxelles, 2018).

Extrait d'un séminaire du CEPAG du 22/02/2019 consacré à ce sujet.

³ Julien Dohet : « *Le mouvement coopératif : histoire, question et renouveau* », op.cit, p.51.

Toujours d'actualité

Mais au-delà de ces écueils, certaines orientations demeurent d'une brûlante actualité. En effet, dès les débuts, les coopératives vont veiller à la défense des consommateurs : la qualité des produits, le juste prix, pas de fraude au poids et mesures, etc. Une conception qui demeure d'actualité.

« On n'utilisait pas la notion de bénéfice mais celle de trop perçu » souligne Julien Dohet. Une manière de mettre en avant le fait que les coopératives ont introduit des processus socio-économiques démocratiques à une époque où le droit de vote n'était pas encore acquis par tous.

Ceci dit, le mouvement coopératif en général se pose encore beaucoup de questions :

- Quid du crédit ?
- Penser autrement l'économie ?
- Consommateur et/ ou acteur ?
- Quid de l'émancipation par l'économie et l'éducation ?

François Moens, Coordinateur de l'agence-conseil en économie sociale, Propage-s risque une définition : « Une coopérative est un ensemble de personnes qui se regroupent pour répondre à un enjeu commun sur le plan économique ».⁴

Une telle approche implique donc la notion de démocratie, mais également la plus juste redistribution des richesses, le rejet de la spéculation et les avantages aux membres sous forme de ristournes permettant de diminuer le prix d'achat de certains produits.

D'un point de vue financier, on pourrait considérer que les coopératives sont plus ouvertes car fonctionnant sur le principe d'un capital fixe et d'un capital variable qui ne nécessite pas obligatoirement un passage devant notaire et permet ainsi des entrées et des sorties plus fréquentes.

Mais cette souplesse fut parfois détournée au profit d'un business beaucoup plus classique (dans le domaine éolien entre autres). C'est d'ailleurs pour éviter ce genre de dérive que l'on impose des procédures spécifiques de reconnaissance via le Conseil national de la Coopération.

Autre souci du secteur : une difficulté à se structurer autour de plusieurs fédérations afin de trouver une voie et des critères communs.

Les deux dernières décennies ont donc vu une véritable renaissance de l'action coopérative, même si depuis quelques temps, le mouvement semble stagner. De plus, il a quelque peu changé de forme : beaucoup moins lié aux piliers traditionnels de la société belge (socialiste, chrétien et libéral), il incarne davantage un mouvement issu d'initiatives citoyennes (surtout dans le domaine de l'alimentation) qui rencontrent parfois des soucis en termes de cohérence et de pérennité.

⁴ Intervention dans le cadre d'un séminaire d'actualité du CEPAG, « Coopérative, un passé simple pour un futur à composer », 22/02/2019.

De surcroît, il n'est pas toujours aisé de travailler sur la variété de l'offre, explique François Moens. Tout en pointant la difficulté de développer ce modèle dans les secteurs industriels et de la production.

L'éducation en avant

Dès le départ, les coopératives ont poursuivi un but d'émancipation de la classe ouvrière. Derrière les maisons du peuple, dans les arrières salles, se tenaient bibliothèques, lectures publiques, meetings politiques et représentations théâtrales. Dans le même temps, les femmes prenaient petit à petit leur place dans ces structures, sortant progressivement de leur statut figé de ménagère pour participer chaque jour davantage à cette vaste entreprise de libération des économies et des esprits.

Finalement, l'intérêt de l'option coopérative ne serait-il pas aussi dans cette éducation à l'esprit critique qu'elle implique ? Car de nos jours, il apparaît que les coopératives, à elles seules, ne pourront sans doute pas abattre le système capitaliste. Car comment faire exister une structure non-capitaliste sans mouvement politique global pour faire évoluer de pair les arcanes économiques dans lesquelles les coopératives s'inscrivent (en tout ou en partie) ?

Par contre, elles interrogent sur les « autres possibles » en matière économique et sociale que cela soit au niveau des conditions de travail, des modes de gestion, de la participation des coopérateurs, de la place dans nos sociétés actuelles,...

« Il y a un enjeu d'éducation, par exemple, déplacer le paradigme d'épargnant vers coopérateur (...) La coopérative est également un lieu pour exercer la politique et la démocratie dans un processus émancipatoire. Il y a aussi la question du partage de pouvoir »⁵.

Et si on veut sortir du cadre belgo-belge, on s'apercevra que le modèle (avec des variations il est vrai) connaît un vif succès en France, avec plus de 22500 entreprises occupant près de 1260.000 salariés⁶. L'OIT (Organisation internationale du Travail) soutient d'ailleurs toutes les initiatives de ce type de par le monde :

- « Les coopératives jouent un rôle important dans la réduction de la pauvreté et contribuent à la mise en œuvre du programme de l'OIT en faveur du travail décent. »

- « Les coopératives ont un rôle d'émancipation en permettant aux couches les plus pauvres de la population de participer aux progrès économiques. Elles offrent des possibilités d'emploi à ceux qui ont des compétences, mais peu ou pas de capital et assurent protection en organisant l'assistance mutuelle au sein des communautés. » (Source Wikipédia).

Et si c'était cela l'essence même des coopératives : tester à chaque instant, dans le cadre du contrôle des travailleurs sur leur outil, la vraie participation citoyenne et faire émerger la réflexion sur ce que sera l'après-capitalisme ?

⁵ François Moens, ibidem.

⁶ Voir le site <https://www.entreprises.coop/cooperative.html>